

# LÉCHELLE

## INFORMATIONS MUNICIPALES 2022 N°2

### LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69

Mail : [mairie.lechelle77@orange.fr](mailto:mairie.lechelle77@orange.fr)

Site Internet : [www.lechelle77.fr](http://www.lechelle77.fr)

Facebook : [Léchelle77](https://www.facebook.com/Léchelle77)



# INFORMATIONS

## **STAGIAIRE**

Ludérik OUIKEDE, jeune habitant de Léchelle, a effectué un stage de 6 semaines au service technique de la commune.

## **LA CANICULE**

Plusieurs conseillers municipaux sont chargés de veiller sur nos aînés vivant seuls, (appels téléphoniques, visites, aides éventuelles....). Ils veillent ainsi sur 20 personnes.

## **PÂQUES**

Cette année, les conseillers municipaux ont distribué 2 paquets d'œufs en chocolat à tous les enfants de la commune (de 0 à 11 ans, soit 75 enfants) ainsi qu'un ballotin de chocolats à tous les aînés de 70 ans et plus, soit 77 personnes.

## **L'ÉCOLE**

La cantine de Léchelle change de prestataire pour la rentrée de septembre 2022. C'est la société Armor Cuisine qui a été choisie pour la fourniture des repas. Le prix du repas sera de 4,40 euros.

## **LES PRODUITS PHYTO**

La commune de Léchelle est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de protection de notre environnement et de l'eau en particulier : aucun désherbage chimique n'est effectué. Acceptez donc quelques herbes, vous pouvez même désherber devant chez vous si vous voulez. Merci d'avance.

## **SEINE ET MARNE Magazine**

En raison d'une pénurie mondiale de papier, la revue « Seine et Marne Magazine » sera éditée en nombre réduit de pages. La revue intégrale est consultable sur le site : [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)

## **DÉPART EN RETRAITE**



Après 29 ans de travail à l'entretien, à la cantine et à la garderie de la commune, Mme Dominique PATENAIRE fait valoir ses droits à la retraite. Un pot de l'amitié a été servi en son honneur, le lundi 4 juillet à la mairie.

Mme Zahra HALDJAM TAOUI est la personne qui remplace Mme PATENAIRE.

## **LA POUBELLE JAUNE**

De nouvelles directives seront connues avant la fin de l'année : vous pourrez y déposer plus d'emballages. Le tri sera facilité.

## **LA FÊTE DES VOISINS**

Les hameaux Cormeron et Lunay ont joyeusement célébré l'évènement le vendredi 22 mai. 45 adultes et 21 enfants ont partagé un apéritif et les spécialités de chacun.

## **L'APPORT VOLONTAIRE**

Pour favoriser le tri du verre, un nouveau conteneur a été ajouté place de l'église, en mai.

# INFORMATIONS

## LA VÉGÉTATION

Merci à vous qui tondez ou arrachez l'herbe devant votre propriété et qui participez à l'embellissement de la commune. Les plantations non entretenues situées sur le domaine public, sont systématiquement broyées ou tondues par les services communaux. (À la demande de la Maire). Si vous plantez des arbres ou des arbustes, respectez ces règles :

- si l'arbre ou l'arbuste doit dépasser 2 mètres de haut, il doit être planté à 2 mètres minimum de votre voisin ou du domaine public.
- Si l'arbre ou l'arbuste ne dépassera pas 2 mètres, il doit être planté à 50 centimètres minimum du voisin ou du domaine public.

## LA VOIRIE

**Une partie de la rue Robert Bocquet ainsi que 4 rues de Plessis Pigy ont été rénovées pour un coût, sans subvention, de 37 000 euros.**

L'association « Loisirs et Partage » a proposé des esquimaux, des maquillages et une très belle prestation : 3 chansons et les chorégraphies qui vont avec, interprétées par 12 enfants.

L'association AFL (le foot de Léchelle), a proposé de la restauration rapide toute la journée et a organisé un concours de pétanque qui a eu un beau succès. (16 doublettes).

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de rénovation : changement des crosses (qui doivent être dorénavant inclinées à 90 degrés) et des globes qui acceptent désormais des LED, ont commencé le mercredi 15 juin. Seuls les hameaux Lunay et Richebourg ne seront pas terminés cette année faute de financement suffisant. (Coût à la charge de la commune : 35 100 euros).

Les nouveaux éclairages choisis sont plus économiques et fonctionnent avec un abaissement de puissance :

- 100% de la puissance nominale de l'allumage jusqu'à 22h
- 50% de la puissance nominale de 22h à minuit
- 20% de la puissance nominale de minuit à 6h du matin
- 50% de la puissance nominale de 6h du matin jusqu'à l'extinction.

Pour information, pour plus de pertinence, l'allumage et l'extinction ont été volontairement décalés de 25 minutes par rapport au réglage lié au lever et au coucher du soleil. (économie supplémentaire de 50 minutes par jour).

## **AVANT LE DÉPART EN VACANCES**

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) vous permet d'assurer la sécurité de votre domicile : prévenez au moins 2 jours avant votre départ la gendarmerie de votre commune, et elle enverra régulièrement des patrouilles vérifier qu'il n'y a aucun problème. En cas d'anomalie, vous serez immédiatement contactés. Vous pouvez trouver le formulaire de l'OTV à remplir sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

## LA FÊTE DU VILLAGE

Pour animer le village et distraire petits et grands, 82 exposants étaient présents à la brocante, ainsi qu'une structure gonflable, un manège, un tir, une pêche aux canards, un vendeur de glaces et un vendeur de crêpes et churros.

# ÉTAT CIVIL

*Bienvenue à :*

✿ Quitterie Marie Cécile MORISSEAU née le 23 mai 2022

*Avis de décès*

✿ Negma CHABI épouse MALLET décédée le 7 juin 2022

## AGENDA

✿ **Jeudi 14 juillet**

Des jeux dans la cour de l'école et  
concours de pétanque organisé  
par l'AFL

Dès 14h et apéritif à 18h30



✿ **Dimanche 18 sept**

Brocante  
De 7h à 18h

✿ **Mercredi 27 juillet**

Randonnée 12km (facile)  
À 9h départ du foyer rural

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE  
MAIRIE DU 1<sup>ER</sup> AU 21 AOÛT 2022

# RAPPELS

## LES CHATS

Depuis 2012, vos chats doivent être pucés ou tatoués (loi 2011-525 art 28 du 17 mai 2011). Même si vous aimez les chats, leur prolifération incontrôlée est un FLÉAU.

Les associations qui les protègent précisent qu'un couple de chats peut engendrer jusqu'à 20 736 chats en quatre ans. Les plaintes en mairie sont continuelles !! (Les chats squattent les greniers, granges, caves, abîment les plantations des voisins et laissent leurs excréments et leurs odeurs partout, certains sont malades du coryza, etc.) Si vous les aimez vraiment, pourquoi ne sont-ils pas stérilisés ? Si vous les aimez vraiment, soyez responsables et gérez-les ! Une capture d'envergure sur la commune pourrait être envisagée. La commune adhère à la SACPA et paie pour la fourrière, mais ne paiera pas pour faire stériliser un animal. **Par contre ce qui est anormal et a été signalé en gendarmerie c'est que certains animaux soient la cible de tireurs ou nourris par des anticoagulants (il s'agit de crime d'empoisonnement).**

## L'IODE

La proximité de la centrale nucléaire fait que nous devons être en possession de comprimés d'iode.

Si vous n'en avez pas, munissez-vous d'un justificatif de domicile et présentez-vous dans une pharmacie autorisée, pour vous en procurer.

**IMPORTANT** : ces comprimés ne sont à prendre que si le Préfet vous en donne l'ordre.

## LA CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Si vous ne possédez pas encore votre carte gratuite pour accéder aux déchetteries du syndicat, faites votre demande à la mairie de

Léchelle, ceci vous évitera d'aller au siège du syndicat des ordures ménagères situé à Nangis.

Pour vous : les plus proches déchetteries sont Provins, Villiers St Georges et Hermé).

Les jours et heures d'ouverture sont consultables sur smetom-geeode.fr ou sur votre calendrier distribué par la mairie en début d'année.

Le syndicat SMETOM vous propose aussi :

- composteur
- broyage à domicile de vos branchages
- possibilité de faire détruire vos documents confidentiels
- des poules pour réduire vos déchets.
- possibilité de faire retirer des encombrants à votre demande (prix et conditions au 01 64 00 26 45)
- possibilité d'apporter de l'amiante en déchetterie (prix et conditions au 01 64 00 26 45)
- une ressourcerie a ouvert ses portes au sein de la déchetterie de Provins : vous pouvez y apporter vos dons plutôt que de jeter ou bien acheter pas cher des objets).

## LE BRUIT – LE FEU

Le bruit : en résumé, on ne fait pas de bruit pendant midi, le soir, et le week-end !!

Dans la journée, on respecte son voisinage en ne mettant pas la musique à fond, en ne laissant pas aboyer son chien, en ne faisant pas vrombir les moteurs etc. (arrêté préfectoral n° 19ARS41SE du 23 septembre 2019).

Le feu : merci pour votre discipline, les plaintes en mairie causées par ce désagrément ont très fortement diminué.

La remorque est prêtée (sauf pendant la période de tonte) pour le débarras de vos tailles d'arbres ou arbustes (mais pas du gazon ou des souches).

La commune fait ensuite broyer les branchages et le broyat peut vous être donné : renseignez-vous en mairie.

## MAIRIE DE LÉCHELLE

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2022

**Présents :** Mmes MM. LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, DAMANDE J-C, MICHEL H, POILBOUT N, MIRAS I, GUILLIER J, LIENARD T.  
**Absents excusés :** MICHEL B, BONNY B, VERRIER D, BOUSBAH M.  
**Absents non excusés :** QUEMY D.  
**Secrétaire de séance :** M. LIENARD Thierry.  
**Pouvoirs :** VERRIER Denis à LEGRAND Martine, BONNY Béatrice à MIRVAUX Marie-Christine.

#### Délibérations

- **APPROBATION** du contrat de prestations « FOURRIERE ANIMALE ».
- **DÉCISION** de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe.
- **APPROBATION** du contrat de fourniture de repas de cantine scolaire avec l'entreprise ARMOR à compter du 1<sup>er</sup> sept 2022.
- **FIXATION** des tarifs périscolaires.

Les tarifs ci-dessous seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

**Cantine :** 4.40 € le repas  
**Garderie :** 2.40 € l'heure

- **ATTRIBUTION** de subventions aux associations pour 2022.
  - Association Loisirs & partage 400€
  - Association AFL 400€
  - Forains 600€
- **APPROBATION** de signer la convention, avec le SDESM, pour les services SIG et la mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique.

#### Informations :

- ✓ Organisation du 14 juillet

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle,  
pour être affiché le 2 juin 2022 à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884  
A Léchelle, le 2 juin 2022

La Maire,



## MAIRIE DE LÉCHELLE

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2022

**Présents :** Mmes MM. LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, MICHEL H, POILBOUT N, MIRAS I, VERRIER D, BOUSBAH M., GUILLIER J.  
**Absents excusés :** DAMANDE J-C, MICHEL B, BONNY B, QUEMY D., LIENARD T  
**Absents non excusés :**  
**Secrétaire de séance :** POILBOUT Nathalie  
**Pouvoirs :** QUEMY David à LEGRAND Martine, DAMANDE Jean-Claude à LEMOT Éric, LIENARD Thierry à MIRAS Isabelle, BONNY Béatrice à MIRVAUX Marie-Christine.

#### Délibérations

- **DEMANDE DE SUBVENTION** au titre du contrat rural pour la restauration de l'église Saint Aignan et l'aménagement et renforcement de voirie. Le Conseil Municipal adopte les deux opérations estimées à 549 178.51 € HT

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle.  
pour être affiché le 20 juin 2022 à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884  
A Léchelle, le 20 juin 2022

La Maire,





# Fête Nationale

Des nouveaux jeux seront proposés

**14H00**

**JEUX dans la cour de l'école**

**14H00**

**CONCOURS de pétanque sur le city stade  
organisé par l'A.F.L.**

**18h30**

**APÉRITIF offert par la municipalité**

# VENEZ NOMBREUX !